L'ÉCHO DES CHUTES

Le journal mensuel de Kingsey Falls

VOLUME XXXVI NO. 6 Le 11 juin 2021



ÉCHO DU CONSEIL MUNICIPAL



RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 105.2.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

L'article 105.2.2 stipule ce qui suit :

« Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport de l'auditeur indépendant.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »

1. LES FINANCES

1.1. RAPPORT FINANCIER NON-CONSOLIDÉ POUR L'ANNÉE 2020

Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		460 996 \$
Activités d'investissement	-	<u>333 561</u> \$
Affectations :		
Amortissement des immobilisations	+	573 626 \$
Moins : revenus d'investissement	-	32 785 \$
Charges de fonctionnement	-	3 655 839 \$
Revenus d'investissement	+	32 785 \$
Revenus de fonctionnement		3 876 770 \$

Le 7 juin 2021, les membres du conseil adoptaient les états financiers audités pour l'année 2020. Les **revenus de fonctionnement et d'investissement** provenant notamment des taxes, tarifications et subventions sont de **3 909 555 \$. Le budget 2020 était de 3 616 887 \$.**

Les charges de fonctionnement sans amortissement sont de 3 082 213 \$ et les immobilisations sont de 366 346 \$, pour un total de dépenses de 3 448 559 \$. Le budget 2020 était de 3 912 364 \$. (Afin d'équilibrer le budget 2020 le conseil avait prévu prendre 295 477 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.)

Le surplus annuel de 460 996 \$, excluant un montant affecté de 64 419 \$ pour la Covid-19, est ajouté à l'excédent de fonctionnement non affecté de la ville totalisant la somme 2 525 992 \$ au 31 décembre 2020.

Kingsey Falls, le 7 juin 2021

Micheline Pinard-Lampron, mairesse

Hôtel de ville <u>Heures d'ouverture</u> :

15, rue Caron Lundi au jeudi :9 h à midi et 13 h à 16 h

Kingsey Falls QC J0A 1B0 Vendredi: 9 h à midi

Téléphone: 819 363-3810 Télécopieur: 819 363-3819

Courriel: villedekingseyfalls@kingseyfalls.ca

Site Web: www.kingseyfalls.ca



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

La session régulière du mois de juillet se tiendra le lundi 5 juillet 2021 à 19 h 30. Le public pourra y assister.

DEUXIÈME PAIEMENT DE TAXES

Nous vous rappelons que le 2^e paiement des taxes municipales doit être effectué **au plus tard le 14 juin 2021**.

Afin d'alléger le fardeau fiscal aux personnes qui doivent faire face au contexte difficile dans lequel nous vivons, le conseil municipal a pris la décision, le 6 avril 2020, de suspendre tout intérêt et pénalité pour le non-paiement des taxes municipales et ce, à compter du 16 mars 2020 pour une durée indéterminée. Toutefois, afin de ne pas nuire aux liquidités et au fonctionnement de la Ville, nous invitons les citoyens pouvant effectuer leur versement de taxes à la date prévue de continuer à le faire. Le conseil se réserve le droit de remettre les intérêts et pénalités au moment qu'il jugera opportun.

Vous pouvez payer votre compte par Internet avec la Caisse Desjardins, la Banque Nationale, la Banque Laurentienne, la Banque Scotia et BMO Banque de Montréal. <u>Note</u> : pour compléter votre numéro de matricule, ajouter les « 0 » à la fin du numéro et non au début comme le demandent certaines institutions financières.

De plus, nous vous informons que la ville accepte vos paiements par carte de débit. Vous devez toutefois vérifier votre limite maximale car certaines institutions financières ont une limite journalière.

ATTENTION: Nous désirons vous rappeler que les taxes scolaires ne se paient pas à la ville.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Nous désirons vous rappeler que l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :



- un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair.
- un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Le lavage des véhicules est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique (pistolet) et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.

UN BAC EST BRISÉ?

Nous vous informons que lorsque votre bac de déchets (noir), de matières recyclables (vert) ou de matières putrescibles (brun) est brisé lors de la collecte, vous êtes invités à communiquer avec l'hôtel de ville, 819-363-3810, pour nous en informer. Un employé ira constater le bris et réparera ou remplacera le bac, selon le besoin. Les bacs seront réparés ou remplacés seulement s'ils ont été achetés à la ville.

BON VOISINAGE



Être un bon voisin peut être vraiment important pour vous. N'oubliez pas, en votre absence, vos voisins peuvent être les meilleurs gardiens de vos biens.

Nous vous invitons donc à être attentifs aux bruits qui pourraient les déranger : heure de la tonte du gazon, carillon, musique, moteur de piscine ou autres.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration!

MAISONS À VENDRE

Votre maison est à vendre? Savez-vous que vous pouvez la publier sur le site Web de la ville au www.kingseyfalls.ca. Il suffit de communiquer à l'hôtel de ville au 819-363-3810, poste 3822, à l'adresse courriel <u>lfournier@kingseyfalls.ca</u> ou via le site internet <u>www.kingseyfalls.ca</u>.



PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspectrice en bâtiment, madame Diane Beauchesne, est disponible le mercredi seulement. Nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : www.kingseyfalls.ca. Madame Beauchesne sera en vacances du 19 au 23 juillet 2021.

INSTALLATION DE PISCINES CREUSÉES, HORS TERRE OU GONFLABLES

Nous désirons vous rappeler que vous devez obtenir un permis pour l'installation d'une piscine creusée, hors terre ou gonflable. Nous portons à votre attention que les piscines gonflables sont soumises aux mêmes réglementations que les piscines hors terre.

<u>DÉPÔT POUR LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS</u>

Dans son souci de protéger l'environnement, la ville a signé une entente avec Peintures Récupérées du Québec inc. pour un dépôt destiné aux lampes fluocompactes et tubes fluorescents. Ce dépôt est situé du côté droit du garage municipal, situé au 57 boul. Kingsey où la ville a installé une armoire pour l'entreposage sécuritaire de ces lampes et tubes. Nous

demandons donc votre collaboration pour trier correctement les lampes fluocompactes et tubes fluorescents, non cassées et sans emballage, dans les compartiments identifiés à cette fin. Veuillez prendre note que pour des quantités trop importantes de tubes fluorescents, des frais pourront être exigés. Vous trouverez des informations additionnelles concernant le programme RecycFluo sur le site www.recycfluo.ca.

RÉCUPÉRATION – Huiles usées et peintures

La ville offre un service continu de récupération des huiles usées et peintures. Le dépôt se fait au garage municipal, 57 boulevard Kingsey, aux endroits identifiés dans le bâtiment situé sur le côté opposé à la caserne.

IMPORTANT: Vous devez placer les liquides dans des contenants solides et fermés hermétiquement (pas de contenant en verre). De plus, vous devez identifier sur le contenant ce qui se trouve à l'intérieur (huile, peinture, solvant, etc.) lorsqu'il ne s'agit pas du contenant original.

> ▶ Si cette directive n'est pas respectée, des coûts supplémentaires seront facturés à la ville.

Nous vous rappelons que les contenants vides de peinture se recyclent aussi. Pour connaître les règles à suivre avant de récupérer ces contenants et le meilleur endroit où en disposer, nous vous invitons à consulter le site www.ecopeinture.ca, dans la section «contenants vides».

Récupération de piles et cartouches d'imprimantes au bureau municipal

DÉPÔT POUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES









Toujours soucieuse de participer à la protection de l'environnement, la ville a signé une entente avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) pour un point de dépôt destiné aux appareils électroniques comprenant les articles suivants :

- Ordinateurs portables et de bureau;
- Périphériques d'ordinateur et de consoles de jeux vidéo;
- Dispositifs d'affichage;
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques;
- Appareils cellulaires et téléavertisseurs:
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau;
- Équipement TI posé au sol:
- Systèmes audio/vidéo portables/personnels;
- Systèmes audio-vidéo non portables;
- Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules;
- Ensembles de cinéma maison.

Consultez la liste complète à recyclerMESelectroniques.ca/qc.

Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer vos articles aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi. La collecte s'adresse aux secteurs résidentiel, commercial et industriel.

PROMENADE AVEC VOTRE CHIEN

Nous tenons à vous rappeler qu'en vertu du règlement général 18-06, vous devez toujours garder votre chien en laisse lorsque vous vous promenez avec lui dans un lieu public, ce qui inclut la piste cyclable. Vous devez également enlever les exeréments laissés par un apimal dent vous êtes le



également enlever les excréments laissés par un animal dont vous êtes le gardien. Voici des extraits du règlement concernant ces sujets :

« Article 8 Nuisances

8.2 Le gardien d'un animal doit immédiatement nettoyer, par tous les moyens appropriés, toute place publique, tout parc ou toute propriété privée sali par des matières fécales laissées par un animal dont il est le gardien et doit en disposer d'une manière hygiénique. À cette fin, le gardien doit avoir en sa possession le matériel nécessaire. Cette disposition ne s'applique pas à un chien guide.

Article 7 Le contrôle

- 7.1 Il est défendu de laisser un chien en liberté hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien.
 - Hors ces limites, le gardien du chien doit le maintenir en laisse. Un chien non tenu en laisse est présumé ne pas être sous le contrôle de son gardien.
- 7.3 Sous réserve des autres dispositions, aucun chien ne peut se trouver sur la place publique, incluant la piste cyclable, à moins qu'il ne soit contrôlé et tenu en laisse par son gardien. Le chien ne peut en aucun moment être laissé seul, qu'il soit attaché ou non »

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux.



Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : www.spaavic.com.



Heures d'ouverture :

Lundi-mardi-mercredi-jeudi : 12 h 00 à 17 h 00; Vendredi : 12 h 00 à 19 h 00; Samedi-dimanche: 11 h 30 à 15 h 30.

EN CAS DE MORSURE PAR UN CHIEN OU TOUT AUTRE ANIMAL

- > Aviser la Sûreté du Québec sur le champ, au numéro 819-752-4545;
- ➤ Si l'événement se produit durant les heures d'ouverture de la SPAA, les aviser également sur le champ, au numéro 819-758-4444;
- Si l'événement se produit en dehors des heures d'ouverture de la SPAA, demandez à la Sûreté du Québec de les appeler.

NUMÉRO POUR URGENCE MUNICIPALE

Pour signaler une *urgence* MUNICIPALE SEULEMENT (aqueduc, égout, voirie), en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, composez le numéro 819-363-3815. Pour les autres urgences (incendie, ambulance), composez le 9-1-1.

CONGÉS FÉRIÉS

Veuillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le jeudi 24 juin pour la Fête nationale du Québec et le vendredi 2 juillet pour la Fête du Canada. Les services municipaux fermeront à midi le jeudi 1^{er} juillet.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



ADOPTION DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée que le conseil municipal de Kingsey Falls a adopté, lors d'une session ordinaire tenue le 3 mai 2021, le règlement n° 2021-10 Règlement relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes. Ce règlement entre en vigueur le 11 juin 2021, date de sa publication.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 15, rue Caron.

Donné à Kingsey Falls, le 11 juin 2021

Annie Lemieux Directrice générale et greffière



ADOPTION DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée que le conseil municipal de Kingsey Falls a adopté, lors d'une session ordinaire tenue le 7 juin 2021, le **règlement nº 2021-19 Règlement modifiant le règlement no 18-09 sur la gestion contractuelle**.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel situé au 15, rue Caron.

Donné à Kingsey Falls, le 11 juin 2021

Annie Lemieux Directrice générale et greffière



OFFRE D'EMPLOI SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Type de poste : Permanent, temps partiel (20 heures/semaine)

Relevant de la directrice générale, le ou la titulaire du poste effectue divers travaux de secrétariat, assure l'accueil des citoyens et assiste les membres de l'équipe avec des tâches reliées à la gestion financière et administrative.

Responsabilités

- Accueillir des citoyens et visiteurs à la réception, les diriger et leur fournir des renseignements;
- Répondre aux demandes de renseignements reçues par téléphone et par courrier électronique, référer aux personnes-ressources et prendre les messages lorsque requis;
- Traiter le courrier quotidien (incluant électronique);
- Effectuer le classement des documents, le suivi et la tenue à jour des dossiers et répertoires selon les procédures et le système de classification en vigueur;
- Tenir à jour des bases de données et outils de suivi (vignettes, bacs, etc.)
- Faire le suivi des réservations de locations de salles;
- Contribuer à la circulation de l'information (facebook, site web, bulletin, Somum);
- Assister avec des opérations comptables de base (recevoir des paiements, faire des recus et saisir des factures);
- Accomplir toutes autres tâches connexes à la demande de son supérieur.

Exigences

La personne recherchée devra :

- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en bureautique ou en comptabilité;
- Posséder une expérience minimale de 1 année dans le domaine de l'emploi
- Connaissance des logiciels Microsoft Office (Word, Excel, Outlook);
- Connaissance du logiciel PG Solutions (atout);
- · Maîtrise du français parlé et écrit.

Qualités requises

- Avoir le sens de l'organisation et des responsabilités;
- · Faire preuve de rigueur et être proactif;
- Être axé sur le service à la clientèle;
- Être ponctuel;
- Aimer travailler en équipe.

Conditions de travail

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions des conditions de travail des employés municipaux.

Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le générique masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte. Nous remercions tous les candidats de leur intérêt porté à cette offre d'emploi. Toutefois, seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitæ soit par courriel ou par courrier au plus tard le 18 juin 2021 à :

Ville de Kingsey Falls

Recrutement Secrétaire-réceptionniste 15. rue Caron

Kingsey Falls QC J0A 1B0

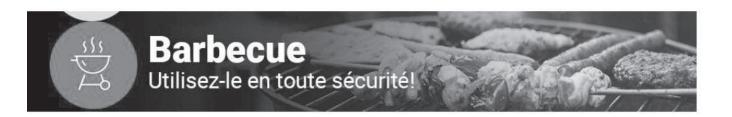
Courriel: villedekingseyfalls@kingseyfalls.ca

Kingsey Falls, le 20 mai 2021

Annie Lemieux, directrice générale et greffière



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE KINGSEY FALLS



CONSEILS GÉNÉRAUX

- ✓ Utilisez votre BBQ à l'extérieur dans un endroit aéré, loin des portes et des fenêtres
- ✓ Respectez un dégagement sécuritaire, environ 1 mètre, de toutes matières combustibles
- ✓ Nettoyez régulièrement les grilles et les brûleurs
- √ Vérifiez régulièrement les conduits d'alimentation
- ✓ Ne laissez jamais les aliments que vous cuisez sans surveillance

BOUTEILLE DE PROPANE

Le gaz propane peut comporter des risques s'il n'est pas manipulé ou entreposé correctement

- ✓ Rangez toujours les bouteilles de propane à l'extérieur, idéalement loin d'une sortie
- ✓ Placez toujours les bouteilles en position debout sur une base solide
- ✓ Fermez le robinet de la bouteille après chaque utilisation
- ✓ Ne tentez jamais de réparer ou modifier les composantes d'une bouteille de propane

LE BBQ PREND FEU!?

Attention!!! Toujours penser à sa sécurité en premier! En cas de doute, ne rien tenter, évacuez les lieux et composer le 9-1-1

- ✓ Fermez le robinet de la bouteille et le couvercle du BBQ, si possible
- ✓ Évacuez rapidement
- ✓ Composez le 9-1-1

Pour informations supplémentaires, veuillez consulter le site internet de la sécurité publique sous l'onglet prévention incendie https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/barbecue.html

ÉCHO CORPORATION DES LOISIRS



OUVERTURE DES JEUX D'EAU ET DE LA PISCINE LE 23 JUIN 2021

Horaire des bains libres du 23 juin au 14 août 2021 :

Lundi: 13 h à 20 h

Mardi à vendredi: 13 h à 19 h

Samedi et dimanche: 13 h à 18 h



Coûts des bains libres

Un bain :	
Enfant (2 ans et moins)	Gratuit
Enfant (3 à 11 ans inclusivement) et étudiant	2,00 \$
Adulte	2,50 \$
Carte pour dix bains	15,00 \$
Carte de saison individuelle	40,00 \$
Carte de saison familiale	50,00 \$

Notes:

 Exigence COVID : le maximum autorisé à la piscine est de 18 personnes à la fois avec distanciation de 2 mètres entre les baigneurs.

- La couche piscine est obligatoire pour la piscine et les jeux d'eau pour tous les enfants n'ayant pas fait l'apprentissage de la propreté. En vente à la piscine au coût de 2,00 \$.

ÉCHO DEVELOPPEMENT DURABLE

COMITÉ EN VERT

La Ville de Kingsey Falls est à la recherche de bénévoles dynamiques et soucieux de l'environnement et de leur milieu de vie pour constituer son Comité en vert.



Voici les nouveaux objectifs du comité :

- Maintenir une ville verte
- Recommander un milieu de vie avec un environnement sain
- Participer à la création d'une Politique de l'arbre
- Être un comité consultatif pour les nouvelles plantations d'arbres et aussi pour le maintien de l'existant pour :
 - les promoteurs
 - les citoyens
 - la Ville
- Participer aux activités organisées par le comité en vert :
 - don des arbres
 - achats regroupés des végétaux
 - don de compost
 - o etc.





ÉCHO URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Implantation d'une piscine résidentielle ou d'un spa

Nous désirons vous rappeler de l'importance d'obtenir votre certificat d'autorisation avant de procéder à l'implantation d'une piscine ou d'un spa ou au remplacement de celui-ci puisque des normes municipales et provinciales s'appliquent.

En plus des normes municipales citées dans le règlement de zonage, les normes provenant du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02,r1) doivent également être appliquées.



Le formulaire de demande de certificat d'autorisation est disponible sur le site Internet de la Ville :

https://www.kingseyfalls.ca/le-citoyen/services-aux-citoyens/demandes-de-permis

NOUVEAUTÉ



Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Le <u>Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles</u> est paru à la Gazette officielle du Québec le 19 mai et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Voici un texte tiré d'un bulletin publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Fin des droits acquis pour les piscines construites avant le 1er novembre 2010

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le Règlement a été modifié et s'appliquera désormais à toutes les piscines, et ce, peu importe leur date d'installation.

Les propriétaires des piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis. Ils n'avaient donc pas à se conformer aux mesures de protection prévues au Règlement. Désormais, ils le devront.

Considérant les coûts associés à l'installation d'une enceinte, particulièrement pour les piscines creusées et semi-creusées, un délai de deux ans est accordé aux propriétaires concernés pour la mise aux normes de leur cour qui devra être réalisée au plus tard le 1er juillet 2023.

Nouvelle règle pour les piscines dotées d'un plongeoir

Afin de réduire les risques de blessures liées aux accidents de plongeon, toute nouvelle piscine dotée d'un plongeoir devra être conforme à la norme <u>BNQ 9461-100</u>. Disponible gratuitement sur le site du Bureau de normalisation du Québec, celle-ci précise les caractéristiques minimales nécessaires pour offrir un environnement sécuritaire pour la pratique du plongeon dans une piscine résidentielle.

Elle exige également que des plans d'implantation et de construction soient préparés pour toute piscine résidentielle dotée d'un plongeoir.

ÉCHO URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Cette nouvelle norme s'applique seulement aux piscines et plongeoirs acquis et installés à compter du 1^{er} juillet 2021. Elle ne s'applique pas aux piscines et aux plongeoirs acquis avant cette date et installés entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre 2021. Ce délai de trois mois vise à tenir compte des contrats d'installation signés avant l'entrée en vigueur du Règlement et pour lesquels les travaux seront réalisés durant l'été.

Nouvelles règles en matière de contrôle de l'accès

Des modifications ont été apportées au Règlement pour renforcer la sécurité des aménagements autour des piscines. À compter du 1er juillet 2021 :

- Les clôtures en mailles de chaîne dont la largeur est de plus de 30 mm devront être lattées:
- Aucune structure ni équipement fixe susceptibles d'être utilisés pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte ne devront être installés à moins de 1 m de celleci;
- Aucune fenêtre ne devra être située à moins de 1 m d'une piscine ou d'une enceinte, selon le cas, à moins d'être à une hauteur minimale de 3 m ou que son ouverture maximale soit d'au plus 10 cm.

Ces nouvelles exigences sont seulement applicables aux piscines et enceintes acquises et installées à compter du 1^{er} juillet 2021. Elles ne s'appliquent pas aux installations acquises avant cette date et installées entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre 2021. Tel que mentionné précédemment, ce délai de trois mois vise à tenir compte des contrats d'installation signés avant l'entrée en vigueur du Règlement et pour lesquels les travaux seront réalisés durant l'été.

Assouplissements aux règles actuelles

Toujours à compter du 1er juillet 2021 :

- Il sera désormais possible d'installer un dispositif de sécurité passif (loquet) d'une porte du côté extérieur d'une enceinte s'il se situe à une hauteur minimale de 1,5 m par rapport au sol;
- Des fenêtres seront autorisées dans un mur formant une partie d'une enceinte si elles sont situées à une hauteur minimale de 3 m ou si leur ouverture maximale est d'au plus 10 cm.



L'URBANISME VOUS INTÉRESSE! JOIGNEZ-VOUS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

L'urbanisme vous intéresse, vous désirez vous impliquer dans votre ville.

Alors un poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pourrait vous permettre de mettre vos connaissances et vos idées au profit de votre ville.

Pour donner votre nom ou pour obtenir des informations additionnelles sur le rôle du CCU, vous pouvez communiquer au 819-363-3810, poste 3822, au plus tard le 25 juin 2021.

ÉCHO CALENDRIER

Juin 2021

Samedi	5			12		19			26					
S	4			163		18 170			25 177					
/endre	4		Compost	11	Compos			Compos				Compost		
Jendi	3	volumineux	Ordures	161 10 162	écupérati	168 17 169	Plastique agricole	Ordures	175 24 176	Récupération	Fête nationale	du Québec		
/ercredi	153		Date tombée EDC	160 9		167 168			174 23 175				181 30	Date tombée EDC
Mardi	152			159 8		15 167			73 22 174				29	
Lundi	Ψ.			158 7	ssion con	165 14 166			172 21 173				179 28 180	
Dimanche				157 6		164 165			171 20 172			Fête des Pères	178 27	

ÉCHO CALENDRIER

Juillet 2021

Samedi 184 3		101		17		os 24		12 31		
Vendredi	Compost	190	Compost	197 16 198	Compos	23 205	Compost	211 30 212		Compost
Jeudi	Ordures Fête du Canada	189	Récupération	15 15	Ordures	22 204	Récupération	210 29	Plastique agricole	Ordures
Mercredi		188		195 14		202 21 203		28		
Mardi		187 6		194 13 195		201 200 200		208 27 209		
Lundi		186	Session conseil	193 12		200 19 201		26		
Dimanche		4		192		199 199		206 207		

ÉCHO BIBLIOTHÈQUE



BIBLIOTHÈQUE DE KINGSEY FALLS

13 Rue Caron Kingsey Falls QC JOA 1B0 Tél: 819-363-3818

La bibliothèque est ouverte!

La circulation est permise avec accès aux rayons. Cependant, les mesures sanitaires continuent de s'appliquer (port du masque, lavage des mains, distanciation). L'accès au mobilier et aux ordinateurs est aussi permis pour une personne seule ou les membres d'une même bulle familiale.

Les heures d'ouverture sont à la normale.

	AM	PM	SOIRÉE
LUNDI]		18:30 hres à 20:00 hres
MARDI	9:00 hres à 12:00 hres	13:00 hres à 17:00 hres	18:30 hres à 20:00 hres
MERCREDI			18:30 hres à 20:00 hres
JEUDI	1	13:00 hres à 17:00 hres	

UNE BIBLIOTHÈQUE EN RÉSEAU

C'est aussi plein de services en ligne gratuits!

Avec votre numéro d'usager et un NIP vous pouvez :

À LA BIBLIO. ON EST ÉCOLOS! APPORTEZ VOTRE SAC RÉUTILISABLE

NOUVEAUTÉS

Romans jeune

Romans adultes

- -Renouveler un prêt
 - -Réserver un document
 - -Demander un prêt entre bibliothèque
 - -Avoir accès à une multitude de livres et de ressources numériques

https://biblietcie.ca



Lumières du Ritz 1.Grande dame rue Sherbrooke Les cendres de l'innocence1. Le retour en ville Saga Chèvrefeuilles 3. Sarah aux cheveux de feu La vie à bout de bras 3. L'héritage de Maurice 2 cerises sur mon sundae

Road trip: une virée mère-fille La chronique des Bridgerton 3.Benedict La chronique des Bridgerton 4.Colin

Retrouve-moi

Dans le secret des voûtes 1. Le trésor des ... Sara et Édouard: une romance country La vie avant tout 3.La vérité sans compromis Flots

King Crotte détrôné

Super Chat-Cola

Hérisson et cochon d'inde: Visite chez le médecir

Hansel et Gratouille

9 vies de Lilo 1. Capsules Web et poils de chat

Les Monsieur Madame en Grèce Albums

> Comment capturer une licorne L'étrange fête de Vert Mine

Patate pourrie le légume le plus courageux du monde!

Dragon Ball Super 13: Combats divers BD

> Baby-sitters 2. Karen et ses patins à roulettes Baby-sitters 3: La pire journée de Karen

Nelson 23: Totalement ingérable

Préhistoire du Québec 1. Dinosaures et animaux disparus Document Jeune

Préhistoire du Québec 2.Météorites, roches et fossiles

Préhistoire du Québec 3.Cataclysmes et changements climatiques



Pion, Marylène

Bergeron, Lise

Lupien, Claudia

Quinn, Julia

Quinn, Julia

Gardner, Lisa

Ouimet, Josée

Langlois, Michel

Senécal, Patrick

Où est ma culotte?

La mauvaise graine

D'Amours, Chantale

Provence, Nicole

Coulombe, Claude

Cousineau, Mélanie

ÉCHO BIBLIOTHÈQUE

NOUVEAU PROGRAMME À VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Les trousses S'AMUSER, LIRE ET GRANDIR. Ces ensembles de documents et jeux s'adressent aux gens éprouvant des difficultés en lecture (dyslexiques, gros caractères) ou simplement pour développer le plaisir de lire!



TIRAGE DE DEUX (2) LOCATIONS GRATUITES À CHAQUE MOIS.

Les gagnants pour le mois de:

Mai Nathalie Lessard
Johanne Pelletier

UNE NAISSANCE UN LIVRE

Abonnez votre enfant d'un an ou moins et obtenez la trousse du "bébé-lecteur".







VENTE DE LIVRES USAGÉS

Documents adultes : 4 pour \$2.00 Format poche : 10 pour \$1.00 Documents jeunes : 10 pour \$1.00 VITRINE DES ARTISANS

Vous avez un talent ou une passion à nous faire découvrir? La vitrine est là pour vous. Quatre (4) expositions différentes par année.

Nous acceptons les dons de livres !!!

<u>AVIS DE COURTOISIE</u>: vous recevrez un avis 3 jours avant la date d'échéance de vos prêts. Il suffit d'ajouter votre adresse courriel à votre dossier d'usager!

Allez visiter notre page facebook pour plus d'informations!!!

L'abonnement à la bibliothèque est gratuit pour tous les résidents de Kingsey Falls.

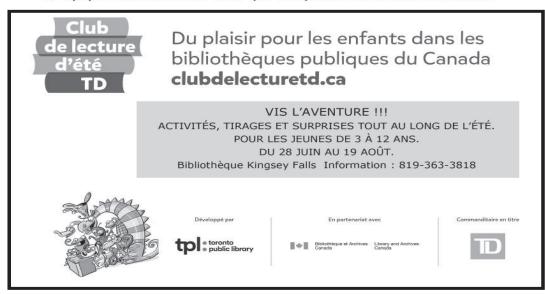
À VOTRE DISPOSITION À VOTRE BIBLIOTHÈQUE

- -Chute à livres
- -Bac pour piles usagées
- -Photocopie \$0.40 ch.



La bibliothèque sera fermée jeudi le 24 juin pour la fête nationale du Québec et jeudi le 1 er juillet pour la fête du Canada.

L'équipe des bénévoles ainsi que Sonya Leroux , coordonnatrice



ÉCHO CULTUREL

Veuve? Dès mon voyage de noces!

Le nouveau couple de jeunes mariés marchent vers le bord du Saint-Laurent. Depuis une bonne heure, ils ont suivi un sentier qui semblait aboutir au fleuve. Ils ne se lassent jamais de la vue qu'offre ce majestueux cours d'eau. Depuis le début de leur voyage de noces, ils sont allés d'une découverte à l'autre.

Ils étaient partis la journée même de leur mariage en voiture et avaient traversé le Nouveau-Brunswick de nuit pour prendre le traversier jusqu'à Charlottetown. À ce moment-là, le pont de la Confédération n'existait pas encore sauf dans la tête des ingénieurs. Ils en avaient profité pour somnoler au gré du ronron des moteurs. Ensuite, ils avaient pris le second traversier pour les Îles-de-la-Madeleine, leur destination de rêve.

Un petit chalet douillet blotti derrière la maison du propriétaire les attendait. Comme ils étaient crevés d'avoir voyagé pendant 24 heures, une journée supplémentaire avait été nécessaire pour apprécier à sa pleine valeur les charmes des Îles. D'un côté, les falaises grugées par les vagues et plus loin, les plages de sable fin. Tout les enchantait. Quel que soit l'endroit où ils se trouvaient, la mer remplissait leur champ de vision. Ils avaient passé une semaine de rêve dans ce coin isolé du golfe du Saint-Laurent et le soleil avait été au rendez-vous pour réjouir leurs cœurs amoureux.

Au retour, ils avaient modifié leur itinéraire pour traverser le fleuve, de Rivière-du-Loup à Saint-Siméon sur la rive nord. Chemin faisant, ils réservaient des Gîtes du Passant pour continuer à visiter des coins de pays différents sans se presser. Un parc touristique offrait de s'évader dans la nature maritime et le couple avait choisi d'arpenter un sentier qui aboutissait à un banc de rochers bordant le fleuve.

Malgré les ardents rayons du soleil qui miroitaient sur les vaguelettes et réchauffaient l'air ambiant, l'eau du Saint-Laurent devait être très froide. Ils s'en doutaient bien, mais par cette chaleur estivale exempte de vent, l'eau les attirait. Pourtant, peut-être par peur ou par prudence, elle refusa l'invitation de son amoureux qui, lui, sauta à l'eau en un rien de temps. Sa réaction confirma que l'eau était froide à couper le souffle, il n'allait pas y rester longtemps et voulut remonter. C'est alors qu'il prit conscience des obstacles qu'il avait mal évalués avant de sauter. Sous l'eau, les rochers étaient couverts d'oursins bien arrimés à leur surface et d'algues qui l'empêchaient de s'y agripper pour sortir de l'eau. Elle voulut lui tendre la main sans perdre pied, mais il était hors d'atteinte.

En quelques secondes, la peur les envahit. Dans sa tête, la jeune épouse a une pensée affolante : ... C'est pas vrai! Je ne vais pas être veuve dès mon voyage de noce! ... On se calme. ... Qu'est-ce que je peux faire pour le sortir de là? ... Partout où ils allaient en voyage, ils traînaient la caméra et son trépied. ... Le trépied, il s'allonge! ... Rapidement, elle s'empare du trépied et l'étire à son maximum pour le tendre à l'homme de sa vie qui réussit enfin à sortir de ce mauvais pas. ... Non, je ne serai pas veuve aujourd'hui! ...

Jeanne, Liane et Marthe vous souhaitent un bel été, de retour en septembre!

ÉCHO AFEAS



BONJOUR AUX MEMBRES DE L'AFÉAS!

Comme vous le savez, l'année 2020 n'a pas été facile pour personne.

Alors, comme nous avons été dans l'impossibilité de nous rencontrer,
les membres du C.A. ont décidé de vous offrir le renouvellement de vos
cartes de membres pour la prochaine année. Et ça, tout à fait gratuitement.

Nous vous ferons parvenir par courriel la façon de procéder pour récupérer votre carte.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous désiriez vous impliquer dans notre C.A.

Bienvenue aussi aux dames qui aimeraient se joindre à notre groupe !!!

La carte est au coût de \$35.00/année.

Vous pouvez communiquer avec nous au 819-352-1097.

Voici les membres du C.A. :

nicoleca@sogetel.net	819-352-1097	Nicole Carl
yblais@telwarwick.net	819-363-2421	Claudette RBlais
marielle363@hotmail.com	819-960-5550	Marielle Hémond (St-Albert)
amlettre@telwarwick.net	819-363-2760	Anne-Marie Lettre

Nous vous souhaitons un très bel été!



ÉCHO MAISON DES JEUNES



Maison des jeunes de Kingsey Falls

14 rue Pierre-Janelle Kingsey Falls , QC JOA 1B0



kingseyjeunesse@cablovision.com

web: mdjkingsey.sitew.ca

** Noubliez pas, les masques sont obligatoires pour nous fréquenter jusqu'à nouvel ordre

Activités à venir en JUIN



dimanche	lundi	mardi	mercredi	Jeudi	vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
			on joue		PÊCHE	Ménage-
			dehors 🐷			dîner
6	7	8	9	10 loup-	11	12
	Soulier	Entraine	Goût	garou 🙀	Jasette à la	Fermé
	Tie-Dye	ment	curieux	S A	chandelle	gen
13	14	15	16	17	18	19
	spikeball	Pot de grès	Conseil des			Souper
		plantation	jeunes			grec
20	21	22	23	24	25	26
	Comité	on joue	Peinture sur	FERMÉ		Fermé
	voyage	dehors 😯	roche			
27	28	29	30			
	vélo					

*** Le conseil d'administration préfère reporter notre AGA en automne : (dû aux exigences sanitaires actuelles)

Nous aurons 1 poste adulte à combler



** Point de dépôt bouteilles et canettes en place derrière la maison des jeunes (rue Pierre-Janelle). Merci de votre générosité!! N'hésitez pas à ouvrir (par-dessus, ou par devant) pour mettre vos bouteilles à l'abri. On s'occupe du reste!!!

Québec 📲

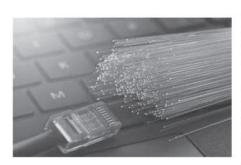


Vous êtes intéressé à participer activement à la vie démocratique de votre ville et vous désirez vous impliquer sur le conseil municipal. Pour toute information relative aux candidatures, au rôle d'un élu et autres, vous pouvez vous rendre au :

https://jemepresente.qc.ca

Internet haute vitesse

Le 7 mai dernier avait lieu la conférence de presse annonçant que 6 930 foyers de la région du Centre-du-Québec auront accès aux services Internet haute vitesse d'ici septembre 2022. Cette annonce s'est faite en présence du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et de la région de la Chaudière-Appalaches et député de Johnson, M. André Lamontagne, du secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et député fédéral de Louis-Hébert, M. Joël Lightbound, de l'adjoint parlementaire du premier ministre du Québec (volet Internet haute vitesse), M. Gilles Bélanger, du député d'Arthabaska et whip en chef du gouvernement du Québec, M. Éric Lefebvre, du leader parlementaire adjoint du gouvernement et député de Drummond-Bois-Francs, M. Sébastien Schneeberger, du député de Nicolet-Bécancour et adjoint parlementaire du premier ministre du Québec (volets projet Saint-Laurent et zones d'innovation), M. Donald Martel, du vice-président du développement d'entreprise de Sogetel, M. Richard Biron, ainsi que de la directrice générale pour le Québec et vice-présidente de la programmation et des relations avec les communautés chez Cogeco, Mme Johanne Hinse.



Ces branchements à Internet haute vitesse sont rendus possibles grâce à un investissement total de 50,1 millions de dollars réalisé par l'entremise de l'Opération haute vitesse Canada-Québec.

Kingsey Falls fait partie des municipalités visées par les projets accordés à Sogetel et Cogeco. En effet, le déploiement de la fibre optique pour les secteurs non encore desservis sera réalisé par Sogetel sur une partie de Kingsey Falls et par Cogeco pour la partie vers St-Félix-de-Kingsey.



Vous êtes là pour eux, nous sommes là pour vous.



Et si un jour ça m'était utile...

Favoriser la bientraitance pour que proche aidance ne rime plus avec maltraitance

Une récente étude* menée au Québec a permis de mettre en lumière l'existence de la maltraitance envers les personnes proches aidantes. La maltraitance envers ces derniers provient malheureusement de l'aidé, de l'entourage (famille), du réseau de la santé ou d'autres institutions ainsi que du proche aidant lui-même. On est donc tous concernés! Soyons bienveillant, restons à l'affût des manifestations.

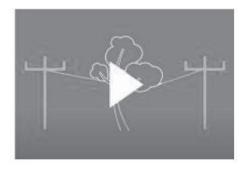
Tableau 1 Exemples de manifestations de la maltraitance envers les personnes proches aidantes selon la provenance.

	 Personne aidée: s'attendre à ce que la PPA® soit toujours disponible, fasse bien les choses, ne fasse pas d'erreur; 				
Imposition du sôla	 Entourage : s'attendre à ce qu'une personne s'occupe de son conjoint, de sa mère; 				
Imposition du rôle	 Institutions: s'attendre à ce qu'un proche devienne la PPA sans lui demander, ne pas lui offrir suffisamment de soutien ou l'offrir trop tard; 				
	PPA : s'imposer des standards élevés et irréalistes dans son rôle.				
	Personne aidée : être insatisfaite et critiquer la PPA;				
	Entourage : juger ce que fait la PPA et sa relation avec l'aidé;				
Jugements	 Institutions: blâmer ou faire des reproches ou des remarques déplacées, manquer d'empathie et de considération; 				
	PPA : se sentir incompétente dans son rôle.				
Normalisation du rôle	 Entourage: tolérer les mauvais comportements de l'aidé, ne pas reconnaître les symptômes, les problèmes, la maltraitance; 				
et de la maltraitance	 Entourage, institutions, personne aidée et PPA: excuser la maltraitance et l'expliquer par la maladie ou l'âge de l'aidé. 				
Dénégation de l'expertise et de la contribution familiale et sociale	 Entourage, personne aidée et PPA: ne pas reconnaître l'ampleur du rôle de la PPA et son importance, les conséquences de ce rôle et la diversité des connaîssances et compétences nécessaires à son exercice; 				
	 Institutions: mínimiser l'expertise de la PPA, l'écarter des décisions, remettre en question ses décisions, ne pas reconnaître la contribution sociale de ce rôle. 				
	 Institutions: mettre à l'écart certains besoins de la PPA au profit de ceux de l'aidé ou par manque de ressources; 				
Dénégation des besoins	 PPA: ne pas considérer ses propres besoins, ne pas consulter de médecin pour soi, garder le silence sur les situations difficiles, se négliger; 				
	Personne aidée : ne pas se rendre compte des besoins de la PPA.				
	 Personne aidée: lancer des objets, donner des coups, infliger des blessures, obliger à des rapports sexuels ou s'en servir comme outil de chantage, intimider, injurier, menacer la PPA; 				
Utilisation de violence psychologique, physique ou sexuelle	 Institutions: intimider la PPA, la menacer, lui parler avec condescendance, la médicamenter pour des problèmes de sommeil ou d'anxiété au lieu de tenir compte de la cause de ses problèmes (épuisement, maltraitance); 				
	 PPA: se culpabiliser, se sentir responsable de tout, tolérer de la violence psychologique, physique ou sexuelle. 				
Contribution à	 Personne aidée, entourage: ne pas reconnaître l'impact financier de la proche aidance, ne pas rembourser un prêt octroyé par la PPA, refuser de payer certaines dépenses assumées par la PPA; 				
l'appauvrissement	 PPA: accepter de payer certains frais pour l'aidé; 				
**	 Institutions: exiger des frais pour certains services de soutien ou de répit nécessaires à la poursuite d'un rôle assumé bénévolement. 				

^{*}Source : Éthier, S. et autres, (2020). Favoriser la bientraitance pour que proche aidance ne rime plus avec maltraitance. INTERVENTION 2020, numéro 151 : 33-46.



Qu'est-ce qui cause les pannes?



Le saviez-vous ? Les branches et les arbres qui tombent sur les fils électriques causent 40 % des pannes. Cette proportion atteint 70 % dans les secteurs boisés. Du verglas, des rafales de vent ou même un animal un peu trop téméraire, voilà des exemples de ce qui peut briser les branches des arbres, qui tombent sur les fils et causent des pannes.

Pour protéger le réseau électrique et limiter le nombre de pannes, nous coupons chaque année les branches d'arbres qui sont trop près du réseau électrique.

En savoir plus sur les mesures que prend Hydro-Québec pour prévenir les pannes : https://pannes.hydroquebec.com/pannes/comprendre-et-prevenir

Reprise des travaux de maîtrise de la végétation

Hydro-Québec coupe des branches et des arbres pour limiter les pannes

C'est le printemps ! Nous reprendrons sous peu nos travaux d'élagage et d'abattage des arbres qui s'approchent trop du réseau électrique.

C'est important de le faire régulièrement pour limiter les pannes et assurer la sécurité de tous.







SERVICE D'INSTALLATION DE **PAVÉ UNI** ET +

Vous avez un projet d'aménagement paysager?

Les étapes :

- 1. Rencontre-conseils à domicile
- 2. Conception d'un plan virtuel 3D
- 3. Présentation du projet et ajustements
- 4. Les travaux avec garanties







SPÉCIALISTE DE L'AMÉNAGEMENT **PAYSAGER DEPUIS 1985**

Nos services:



Aménagement paysager



Conception plans 3D



Entretien paysager



Réaménagement de plates-bandes

2, rue Beauchesne, Warwick · **819-358-4419** · info@botatera.ca · ① Visitez-nous sur facebookl

poste 4410



VISITEZ NOTRE TOUT NOUVEAU SITE WEB!

botatera.ca



Présente



Diabète Bois-Francs

Diabète Bois-Francs

Organisme offrant des services et des activités pour les personnes diabétiques et leurs proches.

- Informer.
- » Sensibiliser et prévenir.
- ▶ Former.
- » Cours « Le diabète » et visite guidée à l'épicerie.
- De Cours de cuisine.
- » Cours de mise en forme et d'aquaforme.
- Ateliers sur l'alimentation.
- Soirées-conférences.
- Activités jeunesse (type 1).

59, rue Monfette, bureau 213, Victoriaville (QC) G6P 1J8 819 795-3360

Courriel: diabete.boisfrancs@cdcbf.qc.ca

Visitez notre site Internet au : www.diabeteboisfrancs.ca









Isabelle et McCarthy inc.

Propriétaires : Caroline Isabelle et Danny McCarthy

· LES MARCHÉS ·

403 Boul Marie-Victorin Kingsey Falls, Qc JOA 1B0 Tél: 819 363-3271

Téléc.: 819 363-3279

tra08684kingseyfalls@sobeys.com

TRAVAILLEUR

DE MILIEU
auprès
AES ALNÉS

Écoute sans jugement

Rencontre l'aîné dans son milieu de vie

Informe sur les ressources et réfère au besoin

Soutien l'aîné dans ses démarches

Service gratuit et confidentiel

Ionathan Rioux

Travailleur de milieu auprès des aînés en municipalité



819 758-4188 Cellulaire: 873 665-1078

« Le travailleur de milieu est là pour vous accompagner! »









Dre Karine Morin D.C. chiropraticienne

- •Troubles musculaires, articulaires et neurologiques
- •Soins pour toute la famille •Sur rendez-vous seulement

T: 819.363.2800

40, rue Comeau, Kingsey Falls, Qc J0A1B0







HOMME À TOUT FAIRE

POUR TOUS TYPES DE TRAVAUX INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS



Spécialités:

- * Portes et fenêtres
- * Joints et peinture
- * Céramique
- * Abattage d'arbres

RÉNOVATIONS PIERRE BARIL

LICENCE RBQ: 5658-2208-01 RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

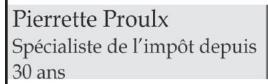
rés: 819-358-9005 cell: 819-806-9015











9 Des Violettes Kingsey Falls, J0A 1B0

tél. | (819) 363-2535 messagerie | prousalva57@hotmail.com











Kiosques permanents

Marylène et Simon des Jardins Chant de vie, St-Félix-de-Kingsey

Karine et Mathieu de Cultures St-Arnaud, St-Élizabeth-de-Warwick

Caroline et son équipe des Marchés Tradition Kingsey Falls avec leurs produits locaux et régionaux

+ des producteurs et des productrices invités à découvrir à toutes les semaines!



Faites le plein de produits locaux et régionaux !

Suivez-nous sur Facebook! @marchepublickf

Terrain des Marchés Tradition de Kingsey Falls | 403, boul. Marie-Victorin





